

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay, le 1^{er} décembre 2022



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY
DU 29 NOVEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M.M. TERLAT Yves -- DANCOISNE Albert - DUPAYAGE Angèle - BEAUCOURT Astrid - HONORE Béatrice - DERISBOURG Alexandre - HOFFMANN Jean-Claude - DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude - PRIEM Sonia - LABALETTE Dominique - SOLTYS Arlette - THUMEREL Philippe - CHRISTMANN Chantal - ROBIDET Didier - DELATTRE Adelaïde - ECAILLET Michèle - TAILLEZ Louissette - CAMPTEL Pascal KUSNIREK David - CORTES Arlette - SEWERYN Philippe - BIDAULT Bernard

Etaient excusés : MM. GAPENNE Marcel (Pouvoir à Mme DEMEYERE Martine) - MOREN Michèle (pouvoir à M. DERISBOURG Alexandre) - DELPIERRE Sandrine (Pouvoir à M. ROBIDET Didier) - M. FROISSART Pascal

Étaient absents : MM. /



La séance ouverte, Monsieur Jean-Claude HOFFMANN est désigné secrétaire de séance et fait l'appel.

Monsieur le Président invite l'assemblée à faire une minute de silence en hommage à Monsieur Louis AMELOT, qui a été conseiller municipal et a été président de l'association du Souvenir Français durant 18 ans et en hommage à Monsieur Robert LEGRU, garde-pêche, membre de l'Ablette Annaysienne, tous deux décédés le week-end écoulé.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 appelle une remarque de Monsieur Labalette qui revient sur la délibération concernant le PLH (Programme Local de l'Habitat) de l'agglomération. Il demande à ce que l'impact sur les terres agricoles soit repris. Monsieur le Président lui fait remarquer qu'il s'agissait d'approuver la délibération du Conseil d'Agglomération et qu'il n'y a pas lieu de la modifier à postériori. Monsieur Labalette intervient également sur la gare d'eau. Sa remarque n'est pas prise en considération par la majorité des voix exprimées.

Votes pour : 22 (MM. TERLAT - MOREN - DANCOISNE - DUPAYAGE - BEAUCOURT - GAPENNE - HONORE - DERISBOURG - HOFFMANN - DEMEYERE - DRUELLE - PRIEM - SOLTYS - THUMEREL - CHRISTMANN - ROBIDET - DELPIERRE - DELATTRE - ECAILLER - CORTES - SEWERYN - BIDAULT)

Abstentions : 3 (MM. TAILLIEZ - CAMPTEL - KUSNIREK)

Votes contre : 1 (MM. LABALETTE)

1) Décision modificative n°2 au Budget Primitif

Le Conseil Municipal a validé, à la majorité, les transferts détaillés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses :

012 - Charges de personnel et frais assimilés

Article 64111- Rémunération principale	+ 26 000,00 €
64131 - Rémunérations	+ 5 000,00 €
6451 - Cotisation à l'u.r.s.s.a.f.	+ 4 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	+ 3 000,00 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	+ 2 000,00 €
<u>65 - Autres charges de gestion courantes</u>	
6535- Formation	- 6 000,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	- 2 000,00 €
6542 - Créances éteintes	- 2 000,00 €

Recettes :

70 - Produits des services, du domaine et ventes divers

Article 7083 - Locations diverses	+ 3 000,00 €
Article 70876 - Par le GFP de rattachement	+ 7 000,00 €

73 - Impôts et taxes

Article 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 16 000,00 €
--	---------------

74 - Dotations, subventions et participations

7478 - Autres organismes	+ 4 000,00 €
--------------------------	--------------

Section d'Investissement

Dépenses :

Opération financière

Article 165 -Dépôts et cautionnements reçus-	+ 600,00 €
--	------------

Opération 14- Grosses réparation bâtiments

Article 2135- Installations générales, agencements et aménagements	+ 32 000,00 €
--	---------------

Opération 29- Gros travaux de voirie

Article 2152- Installations de voirie	- 52 600,00 €
---------------------------------------	---------------

Opération 23 - Divers

Article 2183- Matériel de bureau et matériel informatique	+ 20 000,00 €
---	---------------

OPNI - Opérations pour compte de tiers

Article 454101 -opération pour compte de tiers	+ 20 000,00 €
--	---------------

Recettes :

OPNI - Opérations pour compte de tiers

Article 454201 - opérations pour compte de tiers	+ 20 000,00 €
--	---------------

Votes pour : 19 (MM. TERLAT - MOREN - DANCOISNE - DUPAYAGE - BEAUCOURT - GAPENNE - HONORE - DERISBOURG - HOFFMANN - DEMEYERE - DRUELLE - PRIEM - SOLTYS - THUMEREL - CHRISTMANN - ROBIDET - DELPIERRE - DELATTRE - ECAILLER)

Abstentions : 7 (MM. TAILLIEZ - CAMPEL - KUSNIREK - CORTES - SEWERYN - BIDAULT - LABALETTE)

2) Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes Gaz naturel proposé par la Fédération Départementale d'Energie

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et a décidé d'adhérer au groupement.

Monsieur le Président a rappelé que l'adhésion de la commune à ce groupement est ancienne et qu'en 2015, le choix de la majorité municipale a été de retirer la prestation P1 de fourniture de gaz du marché de chauffage. Cette décision était la meilleure qui soit : La comparaison des coûts de consommation entre 2019 et 2021 permet d'annoncer une économie de 3047 €, mais à l'époque, nous ne parlions pas encore d'envolée des prix du gaz. Nous avons depuis 2015 démarré des travaux d'isolation des écoles et changé les chaudières. Ce marché court jusqu'au 31/12/2023, nous payons et continuerons de payer le prix du gaz au même tarif qu'il y a 3 ans.

Monsieur le Président attire l'attention de l'assemblée sur l'impact financier dès 2024, lié à la fin de ce marché.

3) Renouveaulement de l'adhésion à la Fondation « 30 millions d'Amis » dans le cadre de la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages

Le Conseil a autorisé, à l'unanimité, de renouveler son adhésion à la Fondation « 30 Millions d'Amis » moyennant le versement d'une participation à hauteur de 900 € TTC.

Monsieur le Président a donné lecture du bilan 2022 à ce jour : 12 chats ont été stérilisés (11 femelles, 1 mâle) et 3 ont été avortés à ce jour.

Monsieur Labalette a questionné sur le comptage financier : si 1 chat capturé est pucé, est-il comptabilisé ? La réponse est négative : si un chat est capturé et qu'il est identifié, il est remis en liberté et ne fait pas l'objet d'une facturation.

4) Rétrocession d'une case au colombarium

L'assemblée a validé, à l'unanimité, la rétrocession de la case de colombarium n°85 - 5^{ème} colombarium et de procéder au remboursement au profit de l'acquéreur en suivant le calcul au prorata temporis du prix de la concession, à compter d'u 30 novembre 2022, soit le montant de 570,35 €.

5) Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

L'assemblée a autorisé, à la majorité, la demande de subventions à la CALL au titre du Fonds de Concours Durable et de Soutien aux Communes, pour la Salle de Sport, selon les modalités suivantes : 25 557 € HT au titre de la transition durable 2022, 24 114 € HT au titre de la transition durable complémentaire 2022 pour cofinancer les études menées en amont du lancement de la construction de l'équipement et de 25 557 € HT au titre de la transition durable 2023 et de 24 114 € HT au titre de la transition durable complémentaire 2023, afin de cofinancer les travaux de construction de l'équipement. Soit un total de 99 342 € HT.

Votes pour : 19 (MM. TERLAT - MOREN - DANCOISNE - DUPAYAGE - BEAUCOURT - GAPENNE - HONORE - DERISBOURG - HOFFMANN - DEMEYERE - DRUELLE - PRIEM - SOLTYS - THUMEREL - CHRISTMANN - ROBIDET - DELPIERRE - DELATTRE - ECAILLER)

Abstentions : 7 (MM. TAILLIEZ - CAMPEL - KUSNIREK - CORTES - SEWERYN - BIDAULT - LABALETTE)

6) Cession de terrain à la société « Ages et Vie Habitat »

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, la société Ages et Vie Habitat, à déposer une demande de permis de construire de deux colocations de huit chambres pour personnes âgées, regroupées au sein de deux bâtiments dans lesquels seront aussi réalisés deux logements dédiés aux auxiliaires de vie travaillant au service des colocataires, sur la parcelle cadastrée AO2. Elle a par ailleurs autorisé la cession d'une partie de cette parcelle d'une emprise de 2 440 m² environ à cette société pour le montant de 56 000 € HT et droits d'enregistrement. Madame DUPAYAGE a précisé que ce projet permettrait avant tout de répondre aux besoins de la population, de créer 6 emplois locaux durables, d'accueillir nos séniors dans une structure à taille humaine.

Monsieur le Président a expliqué que cela expliquait le prix de cession consenti par la commune, en-deçà du prix fixé par le Service France Domaines, mais justifié par le projet social.

Monsieur CAMPEL a demandé si une estimation du nombre d'annaysiens intéressés avait été faite. Madame DUPAYAGE a rappelé qu'il manquait de solutions de logement adaptées sur la commune et que le prix de 1600€ à charge des futurs colocataires était entendu toutes charges comprises (loyer, énergie, alimentation, animations, laverie, ...). Elle a renouvelé les chiffres cités dans son introduction : 10 % de personnes âgées en perte d'autonomie qui sont amenées à quitter leur domicile sur Annay, au dernier recensement, il a été comptabilisé 1056 personnes âgées de plus de 60 ans dont 268 personnes seules, l'absence d'EPAHD, de foyer logement et a réaffirmé que la construction d'un habitat inclusif s'imposait. Elle a affirmé que la ville serait amenée à se prononcer sur les attributions d'appartements et que la priorité serait donnée aux annaysiens.

Monsieur KUSNIREK a fait remarquer que 1600 €, ce n'était pas donné. Madame DUPAYAGE lui a répondu que le prix moyen d'un EPAHD était compris entre 2000 € et 2500 € sur notre secteur, services non compris. Elle a ajouté que bien souvent, les familles vendaient le logement de leur parent placé afin de couvrir les frais d'hébergement et que pourtant ces structures médicalisées facturaient en plus les services de type laverie et autres. Elle a fait part du crève-cœur pour les annaysiens qui devaient quitter leur logement de partir sur une commune extérieure, se coupant ainsi de leurs relations sociales (clubs, ateliers, voisins).

Monsieur DERISBOURG a expliqué que nombre d'annaysiens concernés par ce projet vivaient pour la plupart dans les logements énergivores car anciens et que la crise du COVID, la guerre en Ukraine et l'inflation constatée sur le coût de la vie précipitaient les familles dans des charges de logement très importantes car les logements qu'ils occupent sont devenus trop grands à entretenir et sans rapport à la configuration familiale.

Monsieur SEWERYN a annoncé qu'il ne voyait pas le côté social du projet à ce prix-là.

7) Cession de terrains rue du 8 mai

Le Conseil a autorisé, à l'unanimité, la cession d'un bien communal cadastré section AK 0278 d'une superficie de 7 a 09 ca, sis rue du 8 mai à une famille lensoise candidate, au prix fixé par le Service France Domaines de 44 000 €. Il a été précisé en séance que l'acte imposerait la démolition des logements existants sur la parcelle, l'interdiction de revente dans un délai raisonnable empêchant la plus-value. Monsieur le Président a par ailleurs annoncé qu'il avait l'engagement moral de la famille d'y construire son domicile.

8) Cession de terrain rue Gino Valli

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, la cession de terrains communaux cadastrés AD 172 (311 m²), AD 780 (36 m²), AD 776p (130 m²) au prix fixé par le Service France Domaines de 21 150 € HT. Monsieur le Président a précisé qu'il s'agissait d'une vente conjointe entre les héritiers, propriétaires du bâti et la ville, propriétaire du terrain.

9) Classe nature à la Petite Pierre

Le Conseil a émis à l'unanimité, un avis favorable à l'organisation d'une classe nature au Centre de Vacances de la Petite Pierre du 4 au 13 avril 2023 au profit d'une classe de CM1-CM2 de l'école Wantiez et a décidé d'allouer une indemnité à l'enseignante qui accompagnera les élèves, selon le tarif en vigueur.

10) Actualisation de la longueur de la Voirie Communale

L'assemblée a, à l'unanimité, arrêté la longueur de la voirie communale à 17 099 mètres (suite à l'intégration de 347 mètres de voirie dans le domaine communal, rétrocédée par Pas de Calais Habitat en lien avec le programme immobilier dénommé « Les Gabions »).

11) Renouvellement d'adhésion à l'association Droit de Cité

Le Conseil a décidé, à la majorité, le renouvellement de l'adhésion à l'association Droit de Cité pour un montant de 3 903,30 €.

Monsieur le Président, a informé que Monsieur FROISSART, empêché ce soir professionnellement, avait préparé un bilan des actions menées avec l'association et s'est engagé à l'adresser, post séance, aux Conseillers Municipaux.

Votes pour : 20 (MM. TERLAT - MOREN - DANCOISNE - DUPAYAGE - BEAUCOURT - GAPENNE - HONORE - DERISBOURG - HOFFMANN - DEMEYERE - DRUELLE - PRIEM - SOLTYS - THUMEREL - CHRISTMANN - ROBIDET - DELPIERRE - DELATTRE - ECAILLER - LABALETTE)

Abstentions : 6 (MM. TAILLIEZ - CAMPEL - KUSNIREK - CORTES - SEWERYN - BIDAULT)

12) Extinction de l'éclairage public la nuit

Le Conseil a décidé, à la majorité, de procéder à l'extinction des dispositifs d'éclairage public la nuit de 23 heures à 5 heures, ceci pour s'aligner sur les autres communes du territoire ayant engagé cette mesure également, dans un souci d'économies, sauf sur le secteur de la Route Départementale 917 où le trafic peut être chargé. L'éclairage public restera fonctionnel en cas d'événements festifs ou de manifestations se déroulant sur la commune durant ces créneaux horaires.

Monsieur LABALETTE a questionné sur les économies réalisées depuis septembre 2021, date de la précédente délibération qui avait fixé l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 4 heures du matin. Il a par ailleurs demandé si ces économies étaient réinvesties. Monsieur le Président lui a répondu que l'économie était de 9 448 €. Monsieur DANCOISNE a confirmé que les économies réalisées avaient permis de faire passer les éclairages intérieurs des écoles en LED et que les études sur l'éclairage public photovoltaïque étaient posées avec les aménageurs du Bois des Mottes et de l'écoquartier.

Monsieur le Président a rappelé que la politique sur l'amélioration de l'éclairage public a démarré dès 2015 et qu'un audit a permis de prioriser les interventions. Un plan d'amélioration est en cours, même s'il a souffert

d'une année de retard pour cause de COVID et, cette année, de retards de livraison des engagements financiers réalisés (commandes de travaux). Il a ajouté que Monsieur DANCOISNE avait eu raison de rappeler que les cahiers des charges des aménageurs du Bois des Mottes et de l'écoquartier avaient pris cette question en considération.

Entre 2019 et 2021, ce sont 6500 € d'économies d'électricité réalisées malgré l'ajout de trois bâtiments dans notre marché (ex logements de fonction et presbytère). Il a attiré l'attention de l'assemblée sur la fin de convention avec la FDE62 (sauf pour la mairie et le centre social Bergerand) au 31 décembre 2022 et sur l'impact financier dont l'assemblée aura à discuter lors de la préparation budgétaire 2023. Il a recentré ensuite le débat sur la délibération.

Monsieur LABALETTE a demandé comment la population serait informée de cette décision et à partir de quelle date elle serait applicable. Monsieur le Président et Madame DUPAYAGE lui ont rappelé que les réseaux de communication numérique municipaux s'en feront l'écho, tout comme le compte-rendu de conseil qui est toujours distribué toutes boîtes.

Monsieur KUSNIREK a souhaité un rapport de police prouvant que la délinquance n'a pas augmenté depuis la mise en œuvre de la coupure de l'éclairage public la nuit. Il a regretté qu'on doive priver les annaysiens d'éclairage public la nuit pour raison d'économies. Monsieur le Président l'a informé qu'un tel rapport n'existait pas mais qu'il était informé de chaque évènement sur la commune par les forces de secours et qu'il affirmait : les rapports de police ne montrent aucune augmentation de la délinquance durant les horaires d'extinction de l'Eclairage Public. Il ne peut transmettre ces rapports qui sont nominatifs, ce que tout le monde a acquiescé.

Monsieur HOFFMANN a questionné sur le nombre d'annaysiens dehors entre 23h et 5h du matin, Monsieur KUSNIREK lui a répondu que ce sont ceux qui travaillent.

Monsieur CAMPEL a fait remarquer que la population n'avait pas été sollicitée sur cette extension des horaires de coupure d'éclairage public. Monsieur le Président l'a informé que si cela posait des problèmes, la décision de revenir en arrière serait toujours possible par l'assemblée.

Monsieur DERISBOURG a rappelé qu'une autre des motivations de l'assemblée pour cette coupure de l'éclairage public la nuit était le respect de la biodiversité.

Votes pour : 19 (MM. TERLAT - MOREN - DANCOISNE - DUPAYAGE - BEAUCOURT - GAPENNE - HONORE - DERISBOURG - HOFFMANN - DEMEYERE - DRUELLE - PRIEM - SOLTYS - THUMEREL - CHRISTMANN - ROBIDET - DELPIERRE - DELATTRE - ECAILLER)

Abstentions : 7 (MM. TAILLIEZ - CAMPEL - KUSNIREK - CORTES - SEWERYN - BIDAULT - LABALETTE)

13) Engagement de la commune dans une Convention Territoriale Globale municipale avec la CAF du Pas-de-Calais

L'assemblée a approuvé, à l'unanimité, la signature d'une convention communale territoriale globale avec la CAF du Pas de Calais en 2023, refusant la signature d'une convention intercommunale, au risque de perdre les financements destinés aux activités péri et extra scolaires des enfants et des jeunes.

14) Convention d'occupation domaniale de répéteurs de Birdz sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune

Le Conseil a émis un avis favorable, à l'unanimité, à l'installation de compteurs communicants sur quelques dispositifs d'éclairage publique de la commune et a autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention d'occupation temporaire correspondante avec la société Birdz à cet effet. L'objectif est de disposer d'un dispositif d'alerte quant aux fuites d'eau sur le réseau et d'effectuer une veille sur les compteurs d'alimentation en eau des bâtiments communaux.

15) Soutien à l'arrêté du Maire interdisant les coupures d'énergie sur la Commune

Le Conseil a soutenu, à l'unanimité, la prise d'un arrêté par le Maire interdisant les coupures de gaz et d'électricité sur la commune en dehors de la trêve hivernale. Cet arrêté est daté du 25 novembre et a été déposé en sous-préfecture avec 23 autres maires du territoire. Illégal, cet arrêté peut être déféré au

tribunal administratif par Monsieur le Préfet. Il ne l'a pas été l'an dernier pour aucune des communes l'ayant déjà pris. A l'heure des augmentations du coût de la vie que les foyers annaysiens subissent, des augmentations annoncées pour les mois à venir, considérant l'explosion du nombre de litiges s'expliquant par les mauvaises pratiques de certains fournisseurs souvent cumulées à un traitement défaillant des réclamations des clients (propos du médiateur de l'énergie), les Maires, face à une augmentation accrue des difficultés financières de leurs administrés ont estimé ne pas avoir le choix. Monsieur le Président a informé que cet arrêté avait servi l'an dernier pour éviter une coupure au sein d'un foyer.

Divers :

Monsieur SEWERYN a questionné sur la décision du maire de création d'un réseau de gaz aérien à l'hôtel de Ville. Monsieur le Président a informé l'assemblée qu'il s'est agi de remplacer le tuyau d'arrivée de gaz souterrain défaillant par un tuyau accroché sur la façade.

Madame DUPAYAGE a sollicité la présence des conseillers municipaux pour les distributions des colis aux aînés.

Monsieur LABALETTE a questionné sur la situation de la gare d'eau car il a lu dans la presse que le Député TELLIER était venu sur site. Monsieur le Président a confirmé qu'une question orale à l'assemblée était en préparation sur le risque sanitaire d'une telle pollution sur le site de la Gare d'Eau. Il en a profité pour annoncer que les élus n'avaient pas de nouvelles suite à la plainte pénale déposée cet été.

Monsieur LABALETTE a questionné l'intervention communale quant à la recrudescence des nuisibles de type rats. Monsieur le Président l'a informé que les agents communaux étaient en cours de formation afin de pouvoir distribuer les raticides dans les quartiers. Il a néanmoins alerté sur la nécessité d'avoir des interventions conjointes sur le domaine public et le domaine privé. Madame DUPAYAGE a précisé que les rats des villes et les rats des champs étaient différents et que les chats avaient toute leur utilité.

Tous les sujets étant épuisés,

La séance est levée à 18 H 52.

Jean-Claude HOFFMANN
Secrétaire

Yves TERLAT,
Maire